## CLASSIFICATION DES DEMANDEUSES ET DEMANDEURS DE LOGEMENT SELON LE DEGRÉ D'URGENCE DE LEUR SITUATION ACTUELLE EN MATIÈRE DE LOGEMENT

Annexe PA\_DLOC\_101.01

Entrée en vigueur : 1.09.2025

Sans-abri 50'000 Sans-abri 10'000 Sans-a	CLASSIFICAT PRIMAIRE		CLASSIFICATION SECONDAIRE			CLASSIFICATION TERTIAIRE	
Logement inadapté Atteirite à l'intégrité corporelle Atteirite à l'intégrité corporelle Hébergement provisoire  1000 11) Jugement d'évacuation exécutoire 5) Locataire et/ou son conjoint-e/concubin-e hébergé-e-s chez un tiers suite au départ contraint du logement 1000 11) Jugement d'évacuation exécutoire 2) Procédure en évacuation exécutoire 3) Délai de sortie d'un logement provisoire, type logement relais (30 jours avant l'échéance)  Logement 'nadéquar' (SANS CUMUL) 1) Résiliation du bail 2) Insalubrité avérée de votre logement n'étant pas de votre fait sans atteinte à la santé 3) Difficultés d'accès à dans le logement n'étant pas de votre fait sans atteinte à la santé 3) Difficultés d'accès dans le logement n'étant pas de votre fait sans atteinte à la santé 4) Loyer supérieur à 33% de vos revenus bruts 5) Sur occupation (dès une pièce de moins que le nombre d'occupants) 6) Conjoints/concubins en séparation et cohabitant sous le même toit (avec ou sans enfant) 7) Logement avec un bail à durée déterminée (notamment logement relais provisoire et sous-location)  1) Inpossibilité d'accès à votre logement actuel 2) Violence(s) physique(s) à votre encontre commises par un tiers de votre logement 3000 4) Loyer supérieur à 33% de vos revenus bruts 5) Sur occupation (dès une pièce de moins que le nombre d'occupants) 7) Logement avec un bail à durée déterminée (notamment logement relais provisoire et sous-location)	CATEGORIES	CODES	CATEGORIES		CODES	CATEGORIES	CODES
Atteinte à 1 de la demande de la perte de votre logement atteinte à 1 de la perte de votre logement d'evotre fait provisoire d'evotre santé physique et/ou psychique à votre encontre commises par un tiers de votre logement d'evotre fait provisoire d'evotre santé physique et/ou psychique à votre encontre commises par un tiers de votre logement d'evotre fait provisoire d'evotre logement et als (30 jours avant l'échéance)  En cas de présence d'ernants mineurs d'evotre logement d'evotre logement relais (30 jours avant l'échéance)  Logement "nadéquat" (SANS CUMUL)  1 Résiliation du bail 2 Insalubrité avérée de votre logement n'étant pas de votre fait sans atteinte à la santé 2 2000 (3 lo à 12 r. 12 à 16 r. 18 a 24 r. 19 logement d'evotre logement d'evotre logement actuel 2 2000 (4) Loyer supérieur à 33% de vos revenus bruts 5 Sur occupation (dès une pièce de moins que le nombre d'occupants) 1000 (5 Conjoints/concubins en séparation et cohabitant sous le même toit (avec ou sans enfant) 1000 (7) Logement avec un bail à durée déterminée (notamment logement relais provisoire et sous-location)	Sans-abri	50'000	Sans-abri	n/a		l'enregistrement de la demande de logement	
Logement "Inadéquart"  (SANS CUMUL)  1) Résiliation du bail  2) Insalubrité avérée de votre logement n'étant pas de votre fait sans atteinte à la santé  3000  3000  3000  2) Insalubrité avérée de votre logement n'étant pas de votre fait sans atteinte à la santé  3000  3000  3000  2000  2000  2000  3	inadapté Atteinte à l'intégrité corporelle  Hébergement provisoire	30'000	2) Violence(s) physique(s) et/ou psychique(s) à votre encontre commises par un occupant de votre logement  3) Hébergement en foyer, hôtel, pension en raison de la perte de votre logement  4) Menaces ou atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique à votre encontre commises par un tiers de votre immeuble/quartier  Atteinte avérée à votre santé physique en raison de l'insalubrité de votre logement dont l'origine n'est pas de votre fait  5) Locataire et/ou son conjoint-e/concubin-e hébergé-e-s chez un tiers suite au départ contraint du logement  1) Jugement d'évacuation exécutoire  2) Procédure en évacuation en cours	4'000 3'000 2'000 1'000 3'000 2'000	En cas de		Modification du code par tranche de 6
Autres situations 10'000 1) Hébergement chez des tiers, y compris enfant majeur vivant chez les parents 1'000	"inadéquat" (SANS CUMUL)		2) Insalubrité avérée de votre logement n'étant pas de votre fait sans atteinte à la santé  3) Difficultés d'accès dans le logement actuel  4) Loyer supérieur à 33% de vos revenus bruts  5) Sur occupation (dès une pièce de moins que le nombre d'occupants)  6) Conjoints/concubins en séparation et cohabitant sous le même toit (avec ou sans enfant)  7) Logement avec un bail à durée déterminée (notamment logement relais provisoire et sous-location)  8) Logement LGL non adéquat (taux d'effort LGL de 29%)	3'000 2'000 2'000 1'000 1'000 1'000	mineurs		mois : 00001 06 à 012 mois : 00001 06 à 12 mois : 00002 12 à 18 mois : 00003 18 à 24 mois : 00004 24 à 30 mois : 00004 30 à 36 mois : 00006 36 à 42 mois : 00007 42 à 48 mois : 00008

Page 1 PA\_DLOC\_101.01